

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'An Deux Mil Vingt Six, vingt-sept février à 19 heures 15**, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **20 février 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Jean BAIAO.

**Absents excusés** : Monsieur Oscar FERREIRA a donné pouvoir à Madame Guylaine MATIAS, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET.

**Absents** : Monsieur Maxime ALBASI, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO.

**Madame Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| . Nombre de conseillers en exercice | : 27 |
| . Nombre de conseillers absents     | : 5  |
| . Nombre de conseillers présents    | : 22 |
| . Nombre de pouvoirs                | : 2  |
| . Suffrages exprimés                | : 24 |

-----

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU LOT EN LOT-ET-GARONNE POUR LES VISITES DE GROUPES AU CHÂTEAU DE BONAGUIL.**

**Madame STARCK** rappelle aux membres de l'assemblée que, lors de la séance du **8 juillet 2024**, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Fumel Vallée du Lot, pour les visites de groupes.

**Madame STARCK** indique que la fusion des Offices de Tourismes des communautés de communes Fumel Vallée du Lot, Lot-et-Tolzac et de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, engendre une modification de l'entité signataire de la convention précitée.

Elle précise que cette convention de partenariat permet de développer la fréquentation du château de Bonaguil par l'augmentation du nombre de visites de groupes, notamment sur les ailes de saison.

Elle indique qu'au titre du service rendu, l'OTIVL 47 percevra une commission de 10 % sur le tarif d'entrée en vigueur pour les groupes de 20 personnes ou plus.

**Madame STARCK** donne lecture de ladite convention de partenariat et invite l'assemblée à se prononcer sur cette opération.

**Après avoir entendu cet exposé,**  
**Le Conseil Municipal**

- 1. approuve la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne, pour les visites de groupes au château de Bonaguil, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;**
- 2. précise que l'OTIVL 47 percevra une commission de 10 % sur le tarif d'entrée en vigueur, pour les groupes de 20 personnes ou plus ;**
- 3. précise la prise d'effet de ladite convention à la date de sa signature, pour une durée d'un an reconductible tacitement ;**
- 4. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette opération ;**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le **27 février 2026**



**Jean-Louis COSTES**, Maire de Fumel

Signé par

**Chantal BREL**, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).